

APPEL A CANDIDATURES - Session 2018

Installation de camions ambulants de restauration (Food-Trucks) sur des emplacements appartenant au domaine public de la commune

1. Objet de l'appel à candidature

Le présent appel à candidatures a pour objet de **proposer une nouvelle offre de commerces ambulants de restauration sur le domaine public de la Ville de Vaux-en-Velin**. En effet, la Ville souhaite améliorer le cadre de vie des habitants et actifs en apportant de nouveaux services.

Les camions de restauration font partie du quotidien ; et la collectivité souhaite mieux organiser ces installations afin de valoriser son domaine public. L'objectif est de créer de nouveaux emplacements dédiés à la vente ambulante et d'augmenter l'offre de restauration sur la commune, tout en prenant en compte les équilibres commerciaux.

Par ailleurs, depuis le 1er juillet 2017, la loi impose de soumettre la délivrance de certaines autorisations d'occupation du domaine public à une **procédure de sélection entre les candidats potentiels**, lorsque leur octroi a pour effet de permettre l'exercice d'une activité économique sur le domaine public.

Le présent appel à candidatures vise à informer les opérateurs économiques exploitant un camion de restauration de la procédure de sélection mise en œuvre par la Ville, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Les critères de sélection des offres exposés ci-après permettront de garantir un **égal traitement des candidats potentiels**.

2. Contexte réglementaire

La Ville de Vaux-en-Velin met à disposition **4 nouveaux emplacements** sur son domaine public afin d'accueillir des commerces de restauration non-sédentaires, détenus par des artisans commerçants ayant un camion ambulant (dit food-truck).

En vertu de l'article L. 2122-1 du CG3P, les exploitants de food-truck doivent être titulaires d'une autorisation d'occupation du domaine public. Cette autorisation prend la forme d'un arrêté municipal d'occupation temporaire du domaine public signé par la Ville de Vaux-en-Velin. Elle permet à son titulaire d'occuper le domaine public (sans emprise au sol). Elle a un **caractère précaire et révoquant**. Elle est nominative et non cessible.

Elle est conclue pour une **durée d'un an renouvelable une fois**, afin de ne pas restreindre ou limiter la libre concurrence. Cette durée permet en outre à l'occupant d'amortir les investissements consentis pour occuper le domaine. **A l'expiration de cette autorisation, les emplacements sont remis en concurrence**.

Les autorisations délivrées seront valables **du 01.10.2018 jusqu'au 31.12.2019, renouvelable une fois**.

3. Conditions générales de l'occupation du domaine public

a. Présentation des sites

4 sites sont concernés par ce cahier des charges ; ils sont répartis par quartier et par potentiel commercial. Chaque site porte un numéro d'attribution. Les sites sont présentés, ci-après, dans le tableau récapitulatif mais également dans les fiches techniques proposées en annexe.

Pour chaque emplacement, sont définis : la localisation précise du site, la cible, l'offre commerciale recherchée (jours, horaires, activité souhaitée), les aspects techniques et les aspects règlementaires (montant de la redevance pour chaque emplacement). Un seul occupant sera retenu par site.

N° du site	Quartier	Site	Jours d'exploitation	Horaires d'exploitation
1 A	Les Brosses	Parking cimetière des Brosses rue Alexandre Dumas 69120 Vaulx-en-Velin	Lundi mardi mercredi jeudi vendredi	<i>Midi</i> 11h à 15h
1 B	Les Brosses	Parking cimetière des Brosses rue Alexandre Dumas 69120 Vaulx-en-Velin	Lundi mardi mercredi jeudi vendredi samedi dimanche	<i>Soir</i> 17h à 22h
2	Centre-Ville	Esplanade Palais des Sports Jean Capievic 3 rue Ho Chi Minh 69120 Vaulx-en-Velin	Lundi mardi mercredi jeudi vendredi	<i>Midi</i> 11h à 15h
3	Mas du Taureau	Parking de la salle polyvalente Victor Jara Rue Jean Lesire 69120 Vaulx-en-Velin	Lundi mardi mercredi jeudi vendredi samedi dimanche	<i>Soir</i> 17h à 22h30
4	Quartier Est	Parking stade F.Jomard Avenue Paul Marcellin 69120 Vaulx-en-Velin	Vendredi samedi dimanche	<i>Soir</i> 17h à 22h30

b. Occupation du domaine public

L'occupation du domaine public est assujettie au **paiement par l'occupant d'une redevance**. L'occupant devra **présenter l'ensemble des pièces nécessaires à la gestion de cette activité**. L'occupant fera son affaire de l'ensemble des dépenses relatives à l'organisation et à la gestion de son activité ainsi qu'à l'alimentation en eau et électricité.

L'occupant contractera les assurances nécessaires à l'exercice de son activité sur le domaine public. Il supportera seul toutes les contributions, taxes et impôts de toute nature afférents à la gestion de son activité.

L'occupant devra **respecter les règles de fonctionnement de ces emplacements précisées dans l'arrêté de création des emplacements et dans les fiches techniques** (hygiène, nuisances sonores, respect des horaires et des jours,...). Sans respect de ces conditions, il s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'emplacement.

4. Organisation de la consultation

La Ville de Vaux-en-Velin met en place une procédure sous forme d'appel à candidatures pour sélectionner et retenir les projets. Cette consultation s'appuie sur des **critères de sélection afin de garantir un égal traitement des candidats potentiels.**

Critères définis pour les emplacements 1A et 2 :

Critères	Pondération
Qualité des produits proposés et respect de l'activité souhaitée (<i>voir fiches techniques</i>)	20 points
Respect de la gamme de prix	20 points
Etat du véhicule (esthétique, conformité aux normes...)	10 points
Critère environnemental (produits locaux, de saison, démarche développement durable)	10 points
Expérience professionnelle	20 points
Critère de lien social et d'insertion professionnelle	20 points

Critères définis pour les emplacements 1B, 3 et 4 :

Critères	Pondération
Qualité des produits proposés et respect de l'activité souhaitée (<i>voir fiches techniques</i>)	20 points
Respect de la gamme de prix	20 points
Etat du véhicule (esthétique, conformité aux normes...)	10 points
Critère environnemental (produits locaux, de saison, démarche développement durable)	10 points
Expérience professionnelle	10 points
Critère de lien social et d'insertion professionnelle	30 points

La mise en concurrence est effective du **30 juillet jusqu'au vendredi 14 septembre 2018.**

L'appel à candidatures est publié sur le site Internet de la Ville : <http://www.vaux-en-velin.net> et disponible au service Economie Emploi.

Les candidatures recueillies seront enregistrées et recevront un accusé de réception.

Une **commission de sélection** composée des conseillers municipaux et du service Economie Emploi étudiera les candidatures complètes et sélectionnera les candidats. **Une réponse sera apportée aux candidats retenus et non retenus.** Une autorisation d'occupation temporaire sera par la suite délivrée.

5. Dossier de candidature

Les candidats doivent envoyer un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Pièce d'identité en cours de validité,
- Carte de commerçant ou artisan ambulant en cours de validité,
- Extrait K-bis de moins de 3 mois,
- Assurance responsabilité civile professionnelle,
- Carte grise du véhicule,
- Assurance du véhicule,
- Photos du véhicule,
- Certificat de formation en hygiène alimentaire adapté à l'activité (HACCP ou diplômes stipulés dans l'arrêté du 25 novembre 2011),
- Permis d'exploitation d'un débit de boisson (selon les cas)

Par ailleurs, ces documents devront être accompagnés d'un courrier spécifiant :

- les coordonnées complètes du demandeur,
- l'emplacement visé,
- les dimensions du véhicule (hauteur, longueur, largeur),
- un descriptif du parcours professionnel du demandeur (CV),
- une présentation du projet (gamme de prix, produits proposés, argumentation, fournisseurs ciblés, actions de communication envisagées....)

Les dossiers de candidature seront à envoyer :

- Par voie postale :

Mairie de Vaux-en-Velin
Hôtel de Ville
Service Economie Emploi
Place de la Nation - CS 40002
69518 VAULX-EN-VELIN cedex

- Par mail : service.economique@mairie-vauxenvelin.fr

Le dossier devra être déposé ou envoyé avant le **vendredi 14 septembre 2018 à 17 heures.**

Le Service Economie Emploi est à votre disposition pour tout renseignement.